

Conseiller.s.ères présent.s.es : BEUMATIN Ania, ESPARBES PISTRE Sylvie, FRAPPART Soren, SORSANA Christine, DELENNE Hubert

Membres excusés ayant donné procuration : OUBRAYRIE-ROUSSEL Nathalie pour A.Beaumatin, LARGY Pierre pour S.Esparbes Pistre, TARTAS Valérie pour A.Beaumatin,

Membres de droit non-votants : Valérie Capdevielle (directrice), Karine OGER (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. Masters rattachés au département : PSRI PEPSCO PEOD PDEA - vote
 - Capacités d'accueil
 - Critères d'examens des vœux et attendus pour la campagne de sélection 2023

2 Master PSRI, PEPSCO, PEOD, PDEA

La directrice rappelle que, pour chaque parcours, trois types d'informations destinées à être diffusées via la plateforme TMM sont à voter : les capacités d'accueil, les attendus et les critères de sélection. L'ensemble des documents présentant ces informations a été transmis avec la convocation à ce conseil. Les parcours PSRI, PEPSCO, PEOD n'ont apporté aucune modification par rapport à l'année dernière et n'ont pas fait l'objet de demandes de discussion en AG. Elle propose de voter pour chacun de ces trois parcours, les trois informations de manière globale sauf pour le parcours PDEA pour lequel elle a reçu, de la part des co-responsables du parcours une demande d'introduction d'un nouveau critère de sélection qui vient de faire l'objet d'une discussion en AG. Les conseillers acceptent cette proposition.

Parcours PSRI

Les capacités d'accueil sont fixées à 15. La sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition. Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents envoyés ce jour par la responsable de grade et annexés à ce RD.

La directrice soumet l'ensemble de ces informations au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 0	POUR 7
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Parcours PEPSCO

Les capacités d'accueil sont fixées à 20. La sélection se fait sur la base d'un dossier uniquement. Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents avec la convocation et annexés à ce RD.

La directrice soumet l'ensemble de ces informations au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 0	POUR 7
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Parcours PEOB

Les capacités d'accueil sont fixées à 35. La sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition. Les attendus et critères de sélection sont présentés dans les documents envoyés avec la convocation et annexés à ce RD.

La directrice soumet l'ensemble de ces informations au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 0	POUR 7
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Parcours PDEA

Compte tenu de la demande des co-responsables du parcours de modifier les critères de sélection en ajoutant une note plancher, la directrice propose de dissocier le vote sur chacune des informations relatives au parcours PDEA. Les conseillers acceptent.

➤ Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil sont fixées à 35. La directrice soumet cette information au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 0	POUR 7
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

➤ Attendus

Les attendus sont présentés dans les documents envoyés ce jour par la responsable de grade et annexés à ce RD. La directrice soumet cette information au vote.

Votants 8	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 0	POUR 7
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

➤ *Critères de sélection*

La directrice rappelle que lors du conseil plénier du 3 octobre, compte tenu de l'absence de modification annoncée pour les 4 parcours adossés au département, il avait été décidé de procéder à un vote électronique pour entériner les capacités d'accueil, les attendus et les critères de sélection formalisés par les équipes pédagogiques. La date limite de l'instruction de ce dossier avait été fixée par la responsable de grade au 20 septembre.

Les co-responsables du parcours ont sollicité l'organisation d'une AG exceptionnelle en urgence pour discuter de l'intérêt à introduire une note plancher dans les critères de sélection. Cette AG a précédé le conseil. La discussion a mis en exergue plusieurs éléments.

- **Arguments pour/avantages d'introduire une note plancher**

- Limite le nombre de dossiers à examiner

- Si l'on regarde en définitive qui est finalement retenu, peu de candidats sont "rattrapés" par d'autres pièces du cursus (ce point n'a pas pour l'instant été quantifié) et ce critère semble cohérent avec l'issue de la procédure

- **Arguments contre/inconvénients**

- Comment maintenir une équité entre les étudiants ?*

- Disparité de l'organisation des enseignements entre les universités (ex psy dev est enclavée avec d'autres contenus dans des UE/UE spécifique...)

- Hétérogénéité des modes d'évaluation entre les universités

- Sens de ce critère ?*

- Ex : moyenne générale élevée peut être obtenue avec des UE non psycho

- Certaines catégories d'étudiants peuvent être pénalisés*

- Ex : Étudiants en reprise d'études (VAC-VES) peuvent être pénalisés si on ne les identifie pas et on ne sait pas ce que TMM va permettre sur ce plan

- Ex:Étudiants toulousains

- Charge de travail pour le pôle administratif*

- L'application de ce critère relève de l'étape de recevabilité des dossiers réalisée par les gestionnaires

A la suite de cette discussion, la proposition suivante a été soumise au vote consultatif de l'AG : "Souhaitez-vous modifier les critères de sélection du parcours PDEA ?"

Votants 15	NPPV 0	ABS 2	CONTRE 6 +1*	POUR 6
------------	--------	-------	--------------	---------------

*Une collègue ayant laissé une consigne de vote avant de quitter l'AG en amont du vote.

Compte tenu de l'absence d'expression d'une majorité claire au sein de l'AG qui a aussi fait le constat de l'absence d'un temps suffisant pour discuter de l'intérêt de mettre en place d'autres critères que seule la note plancher, les conseillers présents font état de leur embarras pour statuer sur la décision à prendre.

La directrice propose de voter sur la même question que celle formulée pour l'AG et en cas de souhait de modifier les critères d'engager dans un deuxième temps la discussion sur la nature des nouveaux critères à mettre en place. Après accord des conseillers, elle soumet la question suivante au vote : "Souhaitez-vous modifier les critères de sélection du parcours PDEA ?"

Votants 8	NPPV 2	ABS 1	CONTRE 5	POUR 0
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est rejetée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Les conseillers décident par conséquent de s'en tenir à la liste des critères présentés dans le document joint à la convocation et reproduits ci-dessous

Critères de sélection (dossier)

La qualité académique (évaluation du cursus).

Les raisons du choix de cette formation exprimées par le.la candidat.e.

Expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité

Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises

Cohérence des expériences universitaire, professionnelle, ... avec les objectifs de la formation.

Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation.

Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, ...)

Critères de sélection (oral)

Qualité et clarté de l'exposé

Connaissance du contenu et des spécificités du parcours PDEA

Connaissance des modèles, concepts et méthodes de la psychologie du développement

Connaissance du champ institutionnel relatif à la prise en charge des enfants et adolescents

Cohérence du projet professionnel du (de la) candidat.e avec les objectifs de la formation;

Les raisons du choix de cette formation exprimées par le.la candidat.e.

Afin d'éviter toutes ambiguïtés, la directrice propose de procéder à un vote sur l'ensemble de ces critères.

Votants 8	NPPV 0	ABS 3	CONTRE 0	POUR 5
-----------	--------	-------	----------	---------------

La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Il conviendra d'organiser la réflexion sur l'opérationnalisation de ces critères de sélection sans attendre l'échéance du concours. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.

La séance est levée à 13H45

RD établi par Valérie Capdevielle

